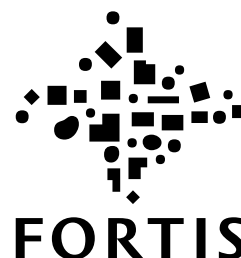


Communiqué de presse

Bruxelles / Utrecht, le 20 mai 2005.



Solid partners, flexible solutions

Fortis publie ses chiffres 2004 en IFRS

- **Application complète des normes comptables IFRS à partir du 1er janvier 2004, y compris les IAS 32/39 et IFRS 4**
- **Les capitaux propres en IFRS s'élèvent à EUR 15,4 milliards contre EUR 14,4 milliards selon les Fortis Accounting Principles (FAP¹), tels qu'établis fin 2004**
- **Bénéfice net en IFRS pour l'année 2004**
 - **y compris l'impact *pro forma* des montants de la comptabilité de couverture : EUR 3,0 milliards² contre EUR 3,4 milliards selon les FAP**
 - **hors impact des montants de la comptabilité de couverture : EUR 2,4 milliards³**

Gilbert Mittler, CFO de Fortis, commente :

« Fortis publie aujourd'hui ses résultats 2004 retraités selon les nouvelles normes comptables IFRS. Comme nous l'avons déjà expliqué en janvier, Fortis a décidé, très tôt dans le processus, d'appliquer entièrement les IFRS à partir du 1^{er} janvier 2004 (y compris IAS 32/39 et IFRS 4) afin de fournir à ses parties prenantes une information financière cohérente et comparable.

Indépendamment du traitement comptable, Fortis a toujours appliqué des stratégies de couverture, faisant appel à des dérivés, afin de modérer le risque de taux d'intérêts de certaines de ses activités commerciales et financières.

Le résultat économique de la stratégie de réduction des risques sera entièrement comptabilisé dans les comptes 2005 en IFRS mais n'est pas visible dans les comptes 2004 en IFRS car les normes définitives, publiées au quatrième trimestre 2004 seulement, ne prévoient pas la possibilité d'appliquer rétrospectivement la comptabilité de couverture.

Pour cette raison, Fortis publie également le bénéfice net 2004 *pro forma*, comme si les stratégies de couverture existantes étaient comptabilisées à partir du 1^{er} janvier 2004. A partir de 2005, nous appliquons une comptabilité de couverture pour traduire la réalité économique sous-jacente et, par conséquent, réduire substantiellement la volatilité comptable. »

Chiffres de l'année 2004 en IFRS (comparés aux chiffres de l'année 2004 en FAP)

(en EUR millions)	FAP	IFRS ² <i>Pro forma</i>	Différence d'avec FAP	IFRS ³	Différence d'avec IFRS ²	Différence d'avec FAP
Bénéfice net	3.359	3.003	- 356	2.360	-643	-999
- Banque	1.855	1.593	-262	950	-643	-905
- Assurance	1.600	1.272	-328	1.272	0	-328
- Général	-96	138	234	138	0	234

¹ FAP conformément aux exigences légales et réglementaires en Belgique.

² *Pro forma*, y compris la comptabilisation des mutations de la juste valeur des éléments couverts.

³ En excluant l'impact de la comptabilité de couverture, Fortis ne rend compte que des mutations de la juste valeur des dérivés de couverture et non des mutations de la juste valeur des éléments couverts, ce qui ne reflète pas correctement la réalité économique de ses résultats comptables et ne présente pas une juste vision du profil de risque de Fortis.

- **Le bénéfice net de l'année 2004 en IFRS, y compris l'impact de la comptabilité de couverture** s'élève à EUR 3,0 milliards, soit EUR 643 millions de plus que le bénéfice net de l'année 2004 en IFRS hors comptabilité de couverture. La différence vient de l'impact après impôts *pro forma* de la comptabilisation des stratégies de couverture existantes.
- **Le bénéfice net de l'année 2004 en IFRS²** s'élève à EUR 3,0 milliards contre EUR 3,4 milliards en FAP, en raison, principalement, de la différence de traitement des écarts de valeur positifs sur le portefeuille d'actions, qui, en IFRS, ne sont plus comptabilisés au compte de résultat mais directement dans les capitaux propres.

En **Banque**, le bénéfice net² s'élève à EUR 1,6 milliard, soit EUR 262 millions de moins qu'en FAP. Cette diminution est surtout due à des mutations de la juste valeur qui ne sont pas liées aux stratégies de couverture, à la comptabilisation de la dépréciation du portefeuille immobilier et à la reprise de provisions en FAP en 2004.

En **Assurance**, le bénéfice net s'élève à EUR 1,3 milliard contre EUR 1,6 milliard en FAP. La différence s'explique notamment par la disparition des écarts de valeur positifs sur le portefeuille d'actions qui, en IFRS, sont directement comptabilisés en capitaux propres tandis qu'en FAP, ils étaient imputés au compte de résultat aussi longtemps que la valeur du portefeuille d'actions était inférieure à son coût historique. La reprise des écarts de valeur n'est que partiellement compensée par la hausse des plus-values réalisées.

Le secteur **Général** contribue positivement au bénéfice à hauteur d'EUR 138 millions en IFRS, contre une perte d'EUR 96 millions en FAP. Ce changement est dû à une plus-value plus importante sur la vente d'Assurant car, en IFRS, il n'y a pas d'extournement de goodwill et l'effet de conversion est différent.

- **Les capitaux propres** en IFRS, établis fin 2004, s'élèvent à EUR 15,4 milliards contre EUR 14,4 milliards en FAP. L'impact positif du transfert du Fonds pour risques bancaires généraux vers les capitaux propres et de la réévaluation d'instruments financiers a été partiellement neutralisé par l'approche « de nouveau départ » que permet l'IAS 19 – *Avantages du personnel*, et l'option de valoriser le portefeuille immobilier au coût amorti.
- **Les fonds propres au sens strict nets** fin 2004 en IFRS s'élèvent à EUR 20,2 milliards contre EUR 21,3 milliards en FAP. La diminution provient largement de l'approche de nouveau départ que permet l'IAS 19, comme déjà mentionné ci-dessus, sous la forme de la comptabilisation du cumul des écarts actuariels à la date de première application.

Chiffres du premier trimestre 2004 en IFRS (comparés aux chiffres du premier trimestre 2004 en FAP)

(en EUR millions)	FAP	IFRS ² <i>Pro forma</i>	Différence d'avec FAP	IFRS ³	Différence d'avec IFRS ²	Différence d'avec FAP
Bénéfice net	1.275	1.400	125	975	-425	-300
- Banque	642	553	-89	128	-425	-514
- Assurance	523	403	-120	403	0	-120
- Général	110	444	334	444	0	334

- **Le bénéfice net du premier trimestre 2004 en IFRS y compris l'incidence de la comptabilité de couverture²** s'élève à EUR 1,4 milliard, soit EUR 425 millions de plus que le bénéfice net du premier trimestre en IFRS hors compatibilité de couverture. La différence provient de l'impact après impôts *pro forma* de la comptabilité liée aux stratégies de couverture existantes.

² *Pro forma*, y compris la comptabilisation des mutations de la juste valeur des éléments couverts.

³ Hors impact de la comptabilité de couverture, Fortis ne rend compte que des mutations de la juste valeur des dérivés de couverture et non des mutations de la juste valeur des éléments couverts, ce qui ne reflète pas correctement la réalité économique de ses résultats comptables et ne présente pas une juste vision du profil de risque de Fortis.

- **Le bénéfice net du premier trimestre 2004** en IFRS² s'élève à EUR 1,4 milliard contre EUR 1,3 milliard en FAP.

En **Banque**, le bénéfice net² s'élève à EUR 553 millions, soit EUR 89 millions de moins qu'en FAP. Cette diminution du bénéfice est due à des mutations de la juste valeur qui ne sont pas liées aux stratégies de couvertures ainsi qu'à divers écarts mineurs, dont, notamment, une baisse des provisions et des dépréciations en immobilier.

En **Assurance**, le bénéfice net s'élève à EUR 403 millions contre EUR 523 millions en FAP. Dans ce cas également, la différence peut s'expliquer par l'absence d'écarts de valeur sur le portefeuille d'actions, qui, en IFRS, sont directement comptabilisés en capitaux propres tandis qu'en FAP, ils l'étaient en compte de résultat aussi longtemps que la valeur du portefeuille d'actions se situait au-dessous de son coût historique. Ils n'ont été que partiellement compensés par la hausse des plus-values réalisées.

Le secteur **Général** contribue positivement au bénéfice à hauteur d'EUR 444 millions en IFRS contre EUR 110 millions en FAP, et ce, grâce à une plus-value plus importante sur la vente d'Assurant car, en IFRS, le goodwill n'est pas extourné et l'effet de conversion est différent.

Le présent communiqué de presse doit être lu conjointement avec ses deux annexes :

1. Résumé des méthodes comptables en IFRS
2. Tableaux du bilan et du compte de résultat en IFRS

Une présentation détaillée des principales différences dans les chiffres 2004 de Fortis en IFRS et en FAP, peut être téléchargée du notre site www.fortis.com.

Gilbert Mittler, CFO de Fortis, donnera une téléconférence pour les analystes et les investisseurs, ce jour à 14 heures.

Pour y accéder (écoute uniquement), depuis

- le Royaume-Uni +44 20 7365 1831
- les Etats-Unis +1 718 354 1158
- la Belgique +32 2 400 6864

Avertissement

- Le présent communiqué de presse vise uniquement à donner un aperçu général de l'incidence des IFRS sur le reporting financier de Fortis. En aucun cas, il ne remplace un état financier officiel quelconque. Toute considération d'investissement doit continuer à se fonder sur les états financiers périodiques et les autres informations que Fortis est tenu de divulguer en vertu de la loi ou de règlements boursiers.
- Le présent communiqué de presse a été établi conformément aux normes et interprétations IFRS publiées par l'IASB le 31 décembre 2004 et approuvées par la Commission européenne à la même date.
- Ces normes et interprétations comptables, et par conséquent l'information présentée, ne sont pas définitives et sont susceptibles de changement jusqu'au 31 décembre 2005, raison notamment de :
 - modifications des normes IFRS et de leurs interprétations ;
 - modifications des exigences réglementaires ;
 - procédures d'audit.
- Les montants mentionnés dans le présent communiqué ne sont pas audités et s'entendent en millions d'euros, sauf mention contraire.
- Les chiffres et tendances publiés dans ce document sont donnés pour information uniquement.
- Les énoncés comprenant des termes ou expressions comme « devrait générer », « contiendra de », « est prévu », « estimé », « envisagé » ou des termes ou expressions similaires, recèlent un certain degré de risque et d'incertitude. Les résultats effectifs peuvent différer significativement des résultats indiqués dans ces énoncés en raison des risques et incertitudes associés aux prévisions de Fortis notamment relatives à ses estimations du risque de marché ou à des acquisitions potentielles, à son développement et à la croissance de l'encaissement et des revenus de placement, à ses projections de flux de trésorerie et, plus généralement, liées à la conjoncture globale et aux évolutions légales, fiscales et réglementaires. Fortis n'a aucune obligation de revoir ou actualiser la moindre information quelconque afin de refléter les changements dans ses stratégies, les événements, les prévisions ou autres.

Fortis est un prestataire international de services financiers spécialisé dans les domaines de la banque et de l'assurance. Avec une capitalisation boursière d'EUR 27,9 milliards (29/04/2005) et quelque 51.000 collaborateurs, Fortis se range parmi les 20 institutions financières les plus importantes d'Europe. Sur son marché domestique, le Benelux, Fortis occupe une place de leader qu'il entend développer et renforcer. Sur la base de ses compétences, acquises dans son marché domestique, il déploie ses ambitions européennes par le biais de plates-formes de croissance. Fortis opère également dans des activités sélectionnées d'envergure internationale. Dans certains pays d'Europe et d'Asie, Fortis met à profit ses compétences et son expérience de la bancassurance. Fortis est coté à la Bourse d'Amsterdam, de Bruxelles et de Luxembourg, et participe à un programme ADR sponsorisé aux Etats-Unis. Pour plus d'informations, veuillez consulter www.fortis.com

Contacts presse :

Bruxelles : +32 2 565 35 84 *Utrecht :* +31 30 226 32 19

Investor Relations :

Bruxelles : +32 2 510 53 91 *Utrecht :* +31 30 226 32 20

Annexe 1

Résumé des méthodes comptables

Nous vous présentons ci-dessous un résumé des “Méthodes comptables” telles qu’adoptées par Fortis en IFRS. Le document complet et détaillé (en anglais) peut être téléchargé depuis notre site www.fortis.com/ir.

1. Principes généraux, comptables et de consolidation

1.1. Généralités

Pour les exercices débutant à partir du 1^{er} janvier 2005, les sociétés cotées de l’Union européenne doivent établir leurs comptes annuels consolidés conformément aux Normes internationales d’information financière (International Financial Reporting Standards ou « IFRS »), approuvées par la Commission européenne.

Dès lors, le présent rapport trimestriel consolidé, en ce compris les chiffres comparatifs de 2004, a été établi en se fondant sur les IFRS - ainsi que les International Accounting Standards ou « IAS » et les Interprétations – publiés par l’International Accounting Standards Board (« IASB ») le 31 décembre 2004 et approuvés par la Commission européenne (en ce compris la version partielle de l’IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*).

Ces méthodes comptables et leurs interprétations, et partant l’information présentée avec les chiffres comparatifs de 2004, ne sont pas forcément définitives. En effet, elles peuvent encore varier jusqu’au 31 décembre 2005, en raison de nouvelles modifications des normes et des interprétations IFRS, de modifications des obligations des autorités de contrôle et de l’application de procédures d’audit. Sur la base de l’IFRS 1, *Première application des normes d’information financières internationales*, une entité doit appliquer les mêmes méthodes comptables à son bilan d’ouverture en IFRS et à tous états financiers intermédiaires de l’exercice couvert par ces premiers comptes annuels IFRS.

Les comptes annuels de Fortis au 31 décembre 2004 ont été établis en se fondant sur les prescriptions légales et réglementaires applicables en Belgique. Un récapitulatif de ces méthodes comptables (Fortis Accounting Principles ou « FAP ») figure dans les comptes annuels 2004 de Fortis. A des fins comparatives et pour se conformer aux IFRS, Fortis a retraité ces comptes annuels consolidés.

1.2. Estimations

L’élaboration des comptes annuels en IFRS nécessite de recourir à un certain nombre d’estimations. En outre, le management a été invité à donner son avis durant le processus d’application de ces normes de reporting. Les résultats effectifs peuvent différer de ces estimations et opinions.

1.3. Date d’application

Les normes IFRS autorisent également Fortis, lors de la première application des IFRS, à déterminer la date de mise en application de certaines normes. Fortis a dès lors décidé d’appliquer IAS 32 (*Instruments financiers : Informations à fournir et présentation*), IAS 39 (*Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*), IFRS 2 (*Paiement fondé sur des actions*), IFRS 3 (*Regroupement d’entreprises*) et IFRS 4 (*Contrats d’assurance*) à partir du 1^{er} janvier 2004. En revanche, la norme IFRS 5 (*Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*) ne sera appliquée qu’à partir du 1^{er} janvier 2005.

1.4. Détermination des méthodes comptables

Les normes IFRS permettent, dans certains cas, d'effectuer un choix parmi plusieurs options. Fortis a pris les options suivantes :

- **Comptabilisation à la date de transaction** : tous les achats et ventes d'actifs financiers dont des conventions de marché exigent la livraison dans des délais prédéfinis sont comptabilisés au moment de la transaction, soit à la date à laquelle Fortis devient partie prenante de l'engagement contractuel d'achat ou de vente des actifs financiers. Selon les FAP, ils étaient comptabilisés à la date de règlement, soit à la date à laquelle l'actif était livré par ou à Fortis.
- **Les immeubles de placement, les immeubles pour usage propre, les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles** sont valorisés à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. En FAP, les immeubles de placement et les immeubles destinés à un usage propre étaient valorisés à leur juste valeur.
- Les **investissements dans des coentreprises** sont consolidés selon la méthode de mise en équivalence. En FAP, ils étaient consolidés proportionnellement.
- Fortis recourt à trois types de **couverture** : couverture de juste valeur, couverture de flux de trésorerie et couverture d'un investissement net. La couverture de juste valeur des risques de taux d'intérêts s'appliquera à compter du 1^{er} janvier 2005 selon une approche de portefeuille (« macro hedging » ou macro-couverture). Par ailleurs, l'écart initial entre la juste valeur et la valeur comptable de l'instrument couvert lors de la détermination de la relation de couverture sera amorti sur la durée de vie résiduelle du poste couvert (« reverse amortisation »). Pour la couverture du risque de taux d'intérêts, Fortis applique la version partielle d'IAS 39, telle qu'approuvée par l'Union européenne, qui supprime une série de limitations en matière de couverture de la juste valeur ainsi que les critères stricts en matière d'efficacité de ces couvertures. Dans cette version, il n'y a inefficacité que lorsque la nouvelle valeur d'un certain groupe d'éléments couverts passe sous le montant initialement couvert pour ce groupe.
- Fortis appliquera la technique de **la comptabilité reflet** (« shadow accounting ») à tous les écarts de juste valeur latents relatifs à des placements liés à des polices d'assurance, et influencera ainsi les passifs d'assurance. Ces modifications de la juste valeur ne feront dès lors pas partie des capitaux propres.
- Le total des écarts de juste valeur latents des actifs financiers disponibles à la vente – après application de la comptabilité reflet – liés aux **participations bénéficiaires discrétionnaires**, sera repris distinctement dans les capitaux propres.
- Le **test de suffisance du passif pour les passifs d'assurance** est effectué à chaque date de reporting sur la base de groupes de produits homogènes.
- Les **coûts de financement** sont en principe comptabilisés immédiatement dans le résultat. Les coûts de financement directement liés à l'acquisition ou à la construction d'un actif sont activés en tant qu'éléments du coût de cet actif.
- **Pensions** : en IFRS, Fortis continuera d'appliquer la méthode du corridor, selon laquelle les différences actuarielles ne sont pas comptabilisées si elles se situent dans certaines limites.

1.5. Autres principes comptables

Un série de principes IFRS sont spécifiquement explicités ci-dessous en raison de leur importance et des différences avec les FAP :

Provisions

Les IFRS imposent des règles plus strictes que les FAP pour la constitution de provisions. En effet, les IFRS n'admettent des provisions dans le compte de résultat que si elles correspondent à des obligations de Fortis découlant d'événements du passé.

Dérivés

En IFRS, les dérivés doivent figurer au bilan à leur juste valeur. Les écarts de juste valeur sont directement comptabilisés au compte de résultat. Selon les FAP, seuls les dérivés détenus à des fins de trading étaient repris au bilan.

Instruments financiers

Fortis distingue 4 classes d'actifs financiers, impliquant chacune une valorisation spécifique :

- les prêts et les créances : valorisés au coût amorti, avec comptabilisation au compte de résultat de l'amortissement périodique ;
- les placements détenus jusqu'à leur échéance, consistant en des instruments avec paiements fixes ou déterminables dont Fortis a l'intention expresse et la capacité de les garder jusqu'à l'échéance. La méthode de valorisation est identique à celle appliquée aux prêts et créances.
- les actifs financiers estimés à leur juste valeur avec comptabilisation des écarts de valeur au compte de résultat, englobant (i) les instruments financiers détenus à des fins de transaction et (ii) les actifs financiers que Fortis a irrévocablement classés à l'origine comme actifs valorisés à leur juste valeur avec comptabilisation des écarts de valeur au compte de résultat ;
- les actifs financiers disponibles à la vente (tous ceux qui ne relèvent pas de l'une des catégories précédentes), valorisés à leur juste valeur avec comptabilisation des écarts de valeur dans les capitaux propres. Fortis y inclut la majeure partie des obligations. Dès lors, en IFRS, ces obligations sont estimées à leur juste valeur et les écarts de valeur sont comptabilisés en capitaux propres, tandis que, selon les FAP, elles étaient valorisées au coût amorti.

Les engagements financiers, à l'exception des dérivés, sont valorisés au coût amorti.

Actions propres rachetées

Lorsque les sociétés mères ou leurs filiales acquièrent des actions Fortis ou des options d'achat sur actions Fortis, les montants payés en ce compris les coûts de transaction y afférents sont portés en déduction des capitaux propres. Les charges et produits de la vente d'actions propres sont comptabilisés comme correction des capitaux propres. Cette méthode diffère des FAP, où les actions Fortis étaient comptabilisées comme actifs. Les résultats réalisés étaient imputés au compte de résultat à l'exception des actions émises dans le cadre de l'emprunt obligataire FRESH (Floating Rate Equity linked Subordinated Hybrid – émission d'obligations hybrides subordonnées échangeables en actions, à taux flottant).

Assurances

La norme IFRS 4 prescrit que les polices sans participation bénéficiaire auxquelles est associé un risque d'assurance faible ou nul doivent être considérées non comme des contrats d'assurance mais bien comme des contrats de placement. Dès lors, selon les IFRS et contrairement aux FAP, les primes que perçoit Fortis pour ces polices doivent être comptabilisées non dans le compte de résultat, mais bien directement dans le bilan.

Instruments financiers ayant une composante de capitaux propres

Les composantes d'un instrument financier composé (passif et capitaux propres) doivent être ventilées dans les rubriques correspondantes au bilan. En FAP, ces instruments étaient entièrement comptabilisés au passif du bilan.

1.6. Périmètre de consolidation

Le rapport trimestriel consolidé comprend également celui de Fortis SA/NV et de Fortis N.V. (les sociétés mères) et de leurs filiales. En regroupant les comptes annuels de Fortis SA/NV et de Fortis N.V., Fortis a opté pour une comptabilité de consortium afin de présenter l'image la plus fidèle possible de ses activités de banque et d'assurance, et se conforme ainsi à la Septième Directive européenne du 13 juin 1983 (83/349/CEE).

Fortis contribue à la création d'entités ad hoc ou Special Purpose Entities (« SPE »), principalement pour des transactions de titrisation, des émissions de dettes structurées et à d'autres fins bien définies. Certaines de ces entités ad hoc sont protégées contre la faillite (« bankruptcy remote »), c'est-à-dire que l'actif ne peut pas être utilisé par Fortis pour régler des créances de Fortis. Les entités ad hoc sont consolidées si la réalité économique de la relation montre que Fortis détient le contrôle sur ces entités.

Les participations dans des coentreprises, résultant des accords contractuels par lesquels Fortis et d'autres parties entreprennent une activité économique sur laquelle ils exercent un contrôle conjoint, sont valorisées selon la méthode mise en équivalence.

Les investissements dans des entreprises associées, résultant des participations où Fortis exerce une influence significative sans en avoir le contrôle, et y détient généralement entre 20% et 50% des droits de vote, sont comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence.

D'autre part, une série de filiales qui, en FAP, ne sont pas reprises dans le périmètre de consolidation, seront consolidées en IFRS, sans incidence significative sur les capitaux propres du groupe.

1.7. Première application des IFRS

IFRS 1, *Première application des normes d'information financière internationales*, requiert une application rétrospective des IFRS lors de la première application. Toutefois, pour simplifier l'application des IFRS, cette norme prévoit neuf exemptions optionnelles. Fortis a décidé de faire usage des exemptions suivantes :

1. Fortis ne retraitera pas selon les IFRS les **regroupements d'entreprises** intervenus avant le 1^{er} janvier 2004. Cela signifie que le montant du goodwill qui a été payé avant cette date et intégré dans les capitaux propres, ne varie pas.
2. **Avantages du personnel** : les normes IFRS permettent aux entreprises, lors de l'élaboration du premier bilan d'ouverture en IFRS, de comptabiliser intégralement au profit ou à la charge des capitaux propres les écarts actuariels qui n'ont pas encore été comptabilisés au profit ou à la charge du compte de résultat. Fortis fait usage de cette possibilité. Comme indiqué supra, Fortis continuera d'appliquer la méthode du corridor (c'est-à-dire la non-comptabilisation des écarts actuariels se situant dans une certaine fourchette) à partir du 1^{er} janvier 2004.
3. **Montant cumulé des écarts de conversion** : les écarts de conversion cumulés relatifs à toutes les activités de Fortis à l'étranger sont présumés nuls au moment de la transition aux IFRS. Lors de la détermination du résultat lié à la cession future d'activités à l'étranger, Fortis ne prendra pas en compte les écarts de conversion antérieurs à la date de passage aux IFRS.

4. **Reclassement d'instruments financiers** : à l'occasion de la première application des IFRS, Fortis reclasse certains actifs financiers soit comme étant détenus à la juste valeur, en intégrant les écarts de juste valeur au compte de résultat, soit comme étant des actifs financiers disponibles à la vente.
5. **Paielements fondés sur des actions** : Fortis appliquera la norme IFRS 2 pour toutes les options sur actions et les actions de type « restricted shares » en circulation au 1^{er} janvier 2004 et pour toutes les options sur actions et les « restricted shares » attribuées après cette date.

1.8. Information sectorielle

Les principaux secteurs d'activité de Fortis sont la Banque et l'Assurance, segmentés de la manière suivante :

- Retail Banking
- Commercial and Private Banking
- Merchant Banking
- Insurance Belgium
- Insurance Netherlands
- Insurance International

Les activités qui ne relèvent ni de la banque, ni de l'assurance et les éliminations intra-groupe font l'objet d'un reporting distinct des secteurs banque et assurance.

1.9. Présentation et informations à fournir

Le rapport trimestriel consolidé est établi en Euro, la monnaie fonctionnelle des pays où sont établies les sociétés mères.

Les normes IFRS requièrent que les actifs et passifs financiers soient présentés sur une base nette lorsque Fortis

- a actuellement un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés, et
- a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Ces règles sont plus strictes en IFRS qu'en FAP.

Lorsque les IFRS autorisent des choix dans la présentation ou l'information à fournir, Fortis fera usage des options suivantes :

- les **intérêts sur les actifs et les dérivés détenus à des fins de transaction** sont comptabilisés dans la marge d'intérêts ;
- les **dividendes perçus** sont comptabilisés dans les produits de placement ;
- les **résultats (latents et réalisés) sur des actifs détenus à des fins de transaction** sont comptabilisés en « Autres produits (charges) réalisés et latents » ;
- les **écarts de juste valeur sur les dérivés hormis les intérêts courus** (« clean fair value ») qui ne sont pas utilisés comme instruments de couverture, sont également comptabilisés dans les « Autres produits (charges) réalisés et latents » ;
- le **tableau des flux de trésorerie** : Fortis comptabilise les flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles selon la méthode indirecte. Les intérêts reçus et payés sont comptabilisés comme flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles. Les dividendes payés sont comptabilisés comme flux de trésorerie générés par les activités de financement, tandis que les dividendes reçus sont comptabilisés comme flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles.

Annexe 2

Tableau

1. Année 2004 complète

1.1. Bilan consolidé en IFRS au 31 décembre 2004

31 décembre 2004

	<i>Secteur Banque</i>	<i>Secteur Assurances</i>	<i>Compte Général (incl eliminations)</i>	<i>Total</i>
Actifs				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	24.834,5	2.876,6	- 2.691,4	25.019,7
Créances sur les établissements de crédits	63.056,2	3.528,8	- 2.388,0	64.197,0
Créances sur la clientèle	225.453,4	7.729,8	- 5.403,1	227.780,1
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	60.633,9	290,7	- 299,9	60.624,7
Investissements:				
- Détenus jusqu'à l'échéance	5.421,3		- 700,0	4.721,3
- Disponibles à la vente	110.854,5	43.006,9	- 318,2	153.543,2
- À juste valeur par le biais du compte de résultat immeubles de placement	1.510,2	2.087,0	- 206,6	3.390,6
- Immeubles de placement	365,4	1.939,0		2.304,4
- Investissements dans des entreprises associées et des coentreprises	1.089,6	1.119,6		2.209,2
	<u>119.241,0</u>	<u>48.152,5</u>	<u>- 1.224,8</u>	<u>166.168,7</u>
Investissements pour "unit-linked"		16.936,0	- 82,6	16.853,4
Comptes de régularisation	3.566,2	3.052,3	- 55,9	6.562,6
Immeubles	1.954,7	1.177,6	0,7	3.133,0
Goodwill et immobilisations corporelles	91,2	580,3	0,0	671,5
Autres actifs	43.374,3	2.973,4	- 3.182,2	43.165,56
	<u>542.205,4</u>	<u>87.298,0</u>	<u>- 15.327,2</u>	<u>614.176,2</u>
Total des Actifs				
Passifs				
Passifs détenus à des fins de transaction	51.833,1	16,3	- 201,3	51.648,1
Dettes envers des établissements de crédit	123.257,3	4.215,9	- 6.436,3	121.036,9
Dettes envers la clientèle	226.677,4	483,8	- 2.620,2	224.541,0
Provisions techniques	25,7	52.060,5	- 3.146,6	48.939,6
Dettes liées à des contracts "unit-linked"		17.033,5		17.033,5
Certificats d'endettement	71.667,4	5,6	1.209,3	72.882,3
Impôt de l'exercice et passifs d'impôts différés	1.642,2	991,1	287,1	2.920,4
Dettes subordonnées	10.907,5	1.715,0	- 419,7	12.202,8
Autres dettes	3.376,7	754,2	- 1.269,6	2.861,3
Proratés d'intérêts et de charges et autres dettes	40.985,8	2.567,5	- 145,2	43.408,1
Provisions	697,6	221,1	0,2	918,9
	<u>531.070,7</u>	<u>80.064,5</u>	<u>- 12.742,3</u>	<u>598.392,9</u>
Total des passifs				
Capital propres				
Intérêts minoritaires	190,5	127,8	21,5	339,8
	<u>11.134,7</u>	<u>7.233,5</u>	<u>- 2.584,9</u>	<u>15.783,3</u>
Capital social				
	<u>542.205,4</u>	<u>87.298,0</u>	<u>- 15.327,2</u>	<u>614.176,2</u>
Total des passifs, des intérêts minoritaires et des capitaux propres				

1.2. Rapprochement du bilan FAP-IFRS au 31 décembre 2004

	31 décembre 2004		
	FAP	IFRS	différence
Actifs			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.216,1	25.019,7	19.803,6
Créances sur les établissements de crédit	72.654,2	64.197,0	- 8.457,2
Créances sur le clientèle	209.372,3	227.780,1	18.407,8
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	37.870,9	60.624,7	22.753,8
Investissements	163.667,2	166.168,7	2.501,5
Investissements pour "unit-linked"	18.702,6	16.853,4	- 1.849,2
Autres actifs	63.164,5	53.532,6	- 9.631,9
Totaal activa	570.647,8	614.176,2	43.528,4
Passifs			
Passifs détenus à des fins de transaction		51.648,1	51.648,1
Dettes envers des établissements de crédit	119.029,8	121.036,9	2.007,1
Dettes envers la clientèle	213.778,9	224.541,0	10.762,1
Provisions techniques d'assurance	57.846,2	48.939,6	- 8.906,6
Dettes liées à des contracts "unit-linked"	18.822,7	17.033,5	- 1.789,2
Certificats d'endettement	51.943,5	72.882,3	20.938,8
Dettes subordonnées	12.270,6	12.202,8	- 67,8
Autres dettes		2.861,3	2.861,3
Proratas d'intérêts et de charges et autres dettes	81.134,8	47.247,4	- 33.887,4
Total des passifs	554.826,5	598.392,9	43.566,4
Capital propres	14.364,6	15.443,5	1.078,9
Intérêts minoritaires	1.456,7	339,8	- 1.116,9
Capital social	15.821,3	15.783,3	- 38,0
Total des passifs, des itérêts minoritaires et des capitaux propres	570.647,8	614.176,2	43.528,4

1.3. Rapprochement des capitaux propres FAP-IFRS au 31 décembre 2004

	31 décembre 2004
Capital propres en FAP	14.364,6
Immeubles	- 1.549,0
Instruments financiers	1.915,2
Actions propres	- 215,0
Fonds pour risques bancaires généraux	2.198,2
Pensions	- 842,0
Provisions	55,1
Assurances	- 483,6
Capital propres en IFRS	15.443,5

1.4. Fonds propres au sens strict nets en IFRS au 31 décembre 2004

31 décembre 2004

Capital propres	15.443,5
Intérêts minoritaires	339,8
Emprunts hybrides	4.155,0
Réévaluation des immeubles a la juste valeur	1.549,0
Réévaluation des obligations, net de 'shadow accounting'	- 2.977,0
Reprise des dérivés hors trading et comptabilité de couverture	1.458,0
Action propres	190,0
Fonds propres sens strict	20.158,3
Exigences de solvabilité minimale (floor)	16.371,4
Surplus / déficit	3.786,9
Exigences de solvabilité maximale (cap)	20.678,6

1.5. Compte de résultat consolidé en IFRS au 31 décembre 2004

Annee 2004

	Secteur Banquef	Secteur Assurancesf	Compte Général (incl eliminations)	Total
Produits				
Produits d'intérêts et assimilés	50.626,8	2.526,7	- 656,5	52.497,0
Primes d'assurance	15,9	11.674,5	- 114,8	11.575,6
Dividendes et autres revenus d'investissement	232,7	680,8	- 13,9	899,6
Part dans le résultat des entreprises associées et coentreprises	47,2	155,5	1,0	203,7
Gains (pertes) réalisés et et latents sur placements	489,9	668,7	395,3	1.553,9
Autres gains et pertes (latents et réalisés)	- 800,6	23,8	- 18,3	- 795,1
Produits d'honoraires et commissions	2.636,6	265,8	- 166,4	2.736,0
Produits d'investissement pour contrats 'unit-linked'	- 0,6	1.140,7	- 11,3	1.128,8
Autres produits	231,0	320,8	11,5	563,3
Total des produits	53.478,9	17.457,3	- 573,4	70.362,8
Charges				
Charges d'intérêts et assimilés	- 46.292,3	- 538,4	471,6	- 46.359,1
Charges techniques	- 26,0	- 10.886,9	192,0	- 10.720,9
Charges liées à des contrats 'unit-linked'		- 1.091,9		- 1.091,9
Variations de provisions pour dépréciation	- 208,2	- 171,5		- 379,7
Charges d'honoraires et commissions	- 517,1	- 1.168,1	167,1	- 1.518,1
Amortissement des actifs corporels et incorporels	- 315,6	- 152,2	- 1,1	- 468,9
Frais de personnel	- 2.962,6	- 757,5	- 129,9	- 3.850,0
Autres charges	- 2.000,4	- 1.038,9	- 38,1	- 3.077,4
Total des charges	- 52.322,2	- 15.805,4	661,6	- 67.466,0
Bénéfice avant impôts et intérêts minoritaires	1.156,7	1.651,9	88,2	2.896,8
Impôts	- 192,8	- 370,9	52,0	- 511,7
Bénéfice net avant intérêts minoritaires	963,9	1.281,0	140,2	2.385,1
Intérêts minoritaires	14,3	9,4	1,8	25,5
Bénéfice net	949,6	1.271,6	138,4	2.359,6

Rapprochement avec le bénéfice pro forma avec impact pro forma de la comptabilité de couverture si elle avait appliquée en 2004

Bénéfice net	949,6	1.271,6	138,4	2.359,6
Pro forma: incidences de couvertures, après impôts	643,0			643,0
Pro forma: bénéfice net après couvertures	1.592,6	1.271,6	138,4	3.002,6

1.6. Rapprochement du compte de résultat consolidé FAP-IFRS au 31 décembre 2004

	<i>Annee 2004</i>		
	<i>FAP</i>	<i>IFRS</i>	<i>différence</i>
Produits			
Produits d'intérêts et assimilés	41.191,4	52.497,0	11.305,6
Primes des assurance	13.396,1	11.575,6	- 1.820,5
Gains (pertes) réalisés et non réalisés	999,0	758,8	- 240,2
Produits d'honoraires et commissions	1.976,1	1.217,9	- 758,2
Produits d'investissement pour contrats 'unit-linked'	1.387,1	1.128,8	- 258,3
Autres produits	2.420,3	1.666,6	- 753,7
Total des produits	61.370,0	68.844,7	7.474,7
Charges			
Charges d'intérêts et assimilés	- 34.348,6	- 46.359,1	- 12.010,5
Charges techniques	- 14.218,9	- 11.812,8	2.406,1
Variations de provisions pour dépréciations	- 265,4	- 379,7	- 114,3
Charges d'exploitation	- 8.182,9	- 7.396,3	786,6
Total des charges	- 57.015,8	- 65.947,9	- 8.932,1
Bénéfice avant impôts et intérêts minoritaires	4.354,2	2.896,8	- 1.457,4
Impôts	- 900,0	- 511,7	388,3
Bénéfice net avant intérêts minoritaires	3.454,2	2.385,1	- 1.069,1
Intérêts minoritaires	95,7	25,5	- 70,2
Bénéfice net	3.358,5	2.359,6	- 998,9

1.7. Rapprochement du bénéfice net FAP-IFRS au 31 décembre 2004

	<i>Annee 2004</i>
Bénéfice net en FAP	3.358,5
Immeubles	- 103,8
Instruments financiers	- 941,2
Provisions	- 74,1
Actions propres	- 141,0
Vente partielle d'Assurant, Inc.	303,0
Autres	- 41,8
IFRS bénéfice net en IFRS	2.359,6

2. Premier trimestre 2004

2.1. Rapprochement des capitaux propres FAP-IFRS au 31 mars 2004

31 mars 2004

Capital propres en FAP	13.424,3
Immobilisations corporelles au coût d'acquisition moins les amortissements	- 1.540,0
Titres d'emprunts exprimés à la juste valeur	1.210,0
Juste valeur de produits dérivés de gestion des risques comptabilisés au bilan	- 189,7
Fonds pour risques bancaires généraux	- 876,1
Pensions	137,7
Provision	- 266,9
Capital propres en IFRS	14.108,8

2.2. Fonds propres au sens strict nets en IFRS au 31 mars 2004

31 mars 2004

Capital propres	14.108,8
Intérêts minoritaires	554,4
Emprunts hybrides	3.155,0
Réévaluation des immeubles à la juste valeur	1.540,0
Réévaluation des obligations, net de 'shadow accounting'	- 2.246,0
Reprise des dérivés hors trading et comptabilité de couverture	1.259,0
Action propres	201,0
Fonds propres sens strict	18.572,2
Exigences de solvabilité minimale (floor)	16.067,8
Surplus / déficit	2.504,4
Exigences de solvabilité maximale (cap)	20.234,2

2.3. Compte de résultat consolidé en IFRS au 31 mars 2004

Premier trimestre
2004

	<i>Secteur Banquef</i>	<i>Secteur Assurancesf</i>	<i>Compte Général (incl éliminations)</i>	<i>Total</i>
Produits				
Produits d'intérêts et assimilés	11.636,2	633,7	- 107,5	12.162,4
Primes des assurance	4,3	3.399,3	- 20,1	3.383,5
Dividendes et autres revenus d'investissement	29,5	141,3	0,0	170,8
Aandeel in het resultaat van geassocieerde deelnemingen en joint ventures	9,1	25,7	7,2	42,0
Gains (pertes) réalisés et non réalisés	426,8	282,5	497,7	1.207,0
Overige (on)gerealiseerde winsten en verliezen	- 732,8	- 8,2	- 3,5	- 744,5
Produits d'honoraires et commissions	645,3	74,5	- 35,9	683,9
Produits d'investissement pour contracts 'unit-linked'	0,6	579,0		579,6
Autres produits	73,4	213,5	11,9	298,7
Total des produits	12.092,4	5.341,3	349,7	17.783,4
Charges				
Charges d'intérêts et assimilés	- 10.474,9	- 171,0	58,9	- 10.587,0
Charges techniques	- 0,0	- 3.185,0	36,5	- 3.148,5
Charges liées à des contrats 'unit-linked'		- 561,1		- 561,1
Variations de provisions pour dépréciation	- 94,0	23,2		- 70,8
Charges d'honoraires et commissions	- 129,7	- 336,1	35,9	- 429,9
Amortissement des actifs corporels et incorporels	- 83,3	- 36,9	- 0,1	- 120,3
Frais de personnel	- 730,1	- 218,5	- 26,1	- 974,7
Autres charges	- 468,3	- 356,9	- 22,4	- 847,6
Total des charges	- 11.980,3	- 4.842,3	82,6	- 16.740,0
Bénéfice avant impôts et intérêts minoritaires	112,1	499,0	432,3	1.043,4
Impôts	22,2	- 93,5	11,1	- 60,2
Bénéfice net avant intérêts minoritaires	134,3	405,5	443,4	983,2
Intérêts minoritaires	5,9	2,7	0,1	8,7
Bénéfice net	128,4	402,8	443,3	974,5

Rapprochement avec le bénéfice pro forma avec impact pro forma de la comptabilité de couverture si elle avait été appliquée en 2004

Bénéfice net	128,4	402,8	443,3	974,5
Pro forma: incidence des couvertures après impôts	425,0			425,0
Pro forma: bénéfice net après couvertures	553,4	402,8	443,3	1.399,5

2.4. Rapprochement du compte de résultat consolidé FAP-IFRS au 31 mars 2004

	<i>Premier trimestre 2004</i>		
	<i>FAP</i>	<i>IFRS</i>	<i>différence</i>
Produits			
Produits d'intérêts et assimilés	7.952,5	12.162,4	4.209,9
Primes des assurance	3.754,4	3.383,5	- 370,9
Gains (pertes) réalisés et non réalisés	580,1	462,5	- 117,6
Produits d'honoraires et commissions	491,9	254,0	- 237,9
Produits d'investissement pour contrats "unit-linked	634,4	579,6	- 54,8
Autres produits	792,7	511,4	- 281,1
Total des produits	14.206,0	17.353,4	3.147,4
Charges			
Charges d'intérêts et assimilés	- 6.228,9	- 10.587,0	- 4.358,1
Charges techniques	- 4.082,3	- 3.709,7	372,6
Variations de provisions pour dépréciations	- 113,3	- 70,8	42,5
Charges d'exploitation	- 2.164,9	- 1.942,6	222,3
Total des charges	- 12.589,4	- 16.310,1	- 3.720,7
Bénéfice avant impôts et intérêts minoritaires	1.616,6	1.043,3	- 573,3
Impôts	- 314,7	- 60,1	254,6
Bénéfice net avant intérêts minoritaires	1.301,9	983,2	- 318,7
Intérêts minoritaires	26,6	8,7	- 17,9
Bénéfice net	1.275,3	974,5	- 300,8

2.5. Rapprochement du bénéfice net consolidé en IFRS au 31 mars 2004

	<i>Premier trimestre 2004</i>
Bénéfice net en FAP	1.275,3
Immeubles	- 23,7
Instruments financiers	- 599,1
Provisions	15,9
Actions propres	23,5
Vente partielle d'Assurant, inc.	303,0
Autres	- 20,4
Bénéfice net en IFRS	974,5